

## SERVICE DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ Carte scolaire

Affaire suivie par :  
Sébastien MARTIN  
Chef de bureau

Tél : 03.83.93.56.16

Mél : [sebastien.martin@ac-nancy-metz.fr](mailto:sebastien.martin@ac-nancy-metz.fr)

DSDEN  
9, rue des Brice  
Rond-point Marguerite  
CS 30 013  
54035 NANCY CEDEX

Nancy, le 18/06/2026

Le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames les directrices  
Messieurs les directeurs  
des écoles publiques maternelles,  
élémentaires et primaires

s/c de Mesdames et Messieurs  
les IEN des circonscriptions scolaires

**Objet : circulaire relative à la préparation de la rentrée scolaire 2026-2027 dans le 1<sup>er</sup> degré.**

**I – Enquête rapide de rentrée 2026-2027** sur les effectifs du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public.

Afin de prendre connaissance des conditions de la rentrée dans chaque école du département et de résoudre les ultimes problèmes qui pourraient subsister, l'enquête rapide de rentrée (E.R.R) est reconduite pour toutes les écoles du secteur public du département.

La saisie de l'enquête rapide débute le jour de la rentrée, fixée cette année, le **mardi 1er septembre 2026** et se poursuivra jusqu'au **vendredi 4 septembre 2026 à minuit**.

Elle concerne toutes les écoles du département et sera accessible, comme les années précédentes, à partir de l'interface **directeurs** dans la rubrique « *Pôle réglementaire* », sous-rubrique « *Enquête rapide de rentrée (ERR)* », à l'adresse : <http://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/directeurs>

Cette enquête est indépendante du constat de rentrée. Elle le précède et ne doit donc pas être confondue avec celui-ci.

**Vous veillerez à compléter avec la plus grande attention les différentes rubriques du tableau de recueil des données chiffrées de l'E.R.R. Pour vous aider, une note technique d'aide au remplissage sera disponible à l'ouverture du serveur.**

L'effectif total de votre école qui sera comptabilisé correspondra à l'addition des élèves inscrits (présents + absents excusés\*).

\* Sera considéré comme absent excusé, un élève :

- Malade ;
- Qui ne reviendra en France métropolitaine qu'après le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée (1<sup>er</sup> septembre 2026) et avant le 1<sup>er</sup> octobre 2026 ;
- Qui n'aura atteint l'âge de 3 ans qu'après la rentrée et jusqu'au 31 décembre 2026.

Les élèves **ULIS** devront être comptabilisés, par classe, en référence à leur année de naissance et **inclus avec les effectifs des autres élèves.**

Modalités d'exécution de l'enquête :

- Accéder à l'interface directeurs 54 : <http://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/directeurs>
- Sélectionner la rubrique « *Pôle réglementaire* », sous-rubrique « *Enquête rapide de rentrée (ERR)* »
- **Rappel** : l'identification est identique à celle de *PARTAGE*. Soit avec les identifiants de la messagerie de l'école, soit avec les identifiants du directeur. Identification possible également avec la clé OTP.
- Vous accédez à la page d'accueil de votre école et vous pouvez :
  - 1<sup>ère</sup> étape : mettre à jour des données concernant l'école puis enregistrer les données ;
  - 2<sup>de</sup> étape : saisir les différents niveaux de classes et les effectifs.

Une ligne a été créée pour chaque classe existante le jour de la rentrée dans l'école.

Pour chaque classe vous devez :

- **Saisir** le nom du ou des enseignants de la classe et enregistrer.
- **Pour chaque niveau de la classe**, utiliser le bouton « ajouter un niveau à la classe »
  - Dans le menu déroulant, sélectionner le niveau concerné ;
  - Entrer les effectifs correspondant selon les catégories : inscrits, présents, absents excusés ;
  - Valider.

**A noter** : pour les classes à plusieurs niveaux, il convient de renouveler la procédure ci-dessus pour chacun des niveaux constituant la classe.

Après la saisie de la totalité des classes, vous pouvez choisir la version imprimable.

**La période de saisie est fixée du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026 (jour de la rentrée) au vendredi 4 septembre 2026 minuit (fin de saisie impérative).**

## **II – Constat de rentrée dans ONDE V2 (secteurs public et privé)**

La date de début de saisie du constat des effectifs dans le 1er degré est fixée au **jeudi 10 septembre 2026**.

Vous devrez avoir préalablement mis à jour l'application *ONDE V2*. Vous aurez ensuite jusqu'au **mardi 15 septembre 2026 minuit** pour procéder à la validation des effectifs.

► **La circulaire relative au constat de rentrée vous sera transmise ultérieurement.**

Je vous remercie par avance pour votre collaboration active.

Le directeur académique  
des services de l'Education nationale  
de Meurthe-et-Moselle

**Original signé**

Emmanuel BOUREL